

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-311 du 25 Octobre 1980

chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pour compter du 3 Novembre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 3 Novembre 1980, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1980

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du FRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPF 2 MIEPSEP-MTAL 6 autres  
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEFI-Gdc  
Chanc. 2 UNB - FASJEP - EN 6 BCP 1 JORPB 1.-